LISBOA PORTO FUNCHAL SÃO PAULO LUANDA MAPUTO PRAIA DILI SÃO TOMÉ MACAU

SOCIEDADE DE ADVOGADOS, SP, RL
ROGÉRIO FERNANDES FERREIRA
& ASSOCIADOS

PORTUGAL: UNE PLATEFORME D'INVESTISSEMENT ET DE RÉSIDENCE

Rogério M. Fernandes Ferreira
Associé fondateur de RFF Lawyers
Ancien Secrétaire d'Etat aux affaires fiscales

Novembre 2022

Confidentialité

Cette information est destinée à une distribution générale aux clients et aux collègues et les informations contenues dans ce document sont fournies à titre d'aperçu général et abstrait. Ce document ne doit pas être utilisé comme base pour prendre des décisions et il convient de demander un avis juridique professionnel pour des cas spécifiques. Le contenu de cette information ne peut être reproduit, en tout ou en partie, sans le consentement exprès de l'auteur. Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur ce sujet, veuillez contacter contact@rfflawyers.com.

Portugal: Un bon choix

- Climat tempéré
- Héritage historique
- Coût de vie compétitif
- Paysages uniques
- Excellente gastronomie
- Un pays sûr avec un faible taux de criminalité
- Qualité du système d'éducation et de santé
- Très bien classé par la Banque mondiale pour "la facilité à y faire des affaires"
- Troisième meilleur pays au monde pour la qualité de vie des expatriés
- Troisième position dans l'indice mondial de paix globale

Permis de séjour Portugais dans le cadre d'une activité d'investissement ("Golden Visa")

1 Objectif

- Obtenir un permis de séjour valable au Portugal
- Revitalisation de l'économie portugaise

2 Validité

- Valable pour une période initiale de 2 ans
- Renouvellement pour des périodes ultérieures de 2 ans.

3 Conditions générales

- Maintenir l'investissement pendant une période minimum de 5 ans
- Entrée au Portugal avec un visa Schengen valide
- Absence de références criminelles dans le système intégrée du service d'immigration portugais ("SEF")
- Absence de condamnation pour les crimes relevants
- Séjour minimum au Portugal: 7 jours par an en moyenne

AVANTAGES

- Possibilité de regroupement familial
- Exemption de visa pour les déplacements dans l'espace Schengen
- Périodes minimales de résidence au Portugal réduites
- Possibilité de résidence permanente à la fin de la 5ème année
- Possibilité d'obtenir la citoyenneté à la fin de la 5ème année

Activités d'Investissement Éligibles

Immobilier

Achat de biens immobiliers

Acquisition de la propriété
> € 500.000

Ou

Achat et réhabilitations de biens immobiliers

Acquisition and réhabillitation de bien immobilier > **€ 350.000** - pour les propriétés qui ont plus de 30 ans ou qui sont situées dans des zones de rénovation urbaine

Actifs financiers

Capital de Risque et fonds d'investissement

≥ **€ 350.000** dans l'acquisition d'unités de capital de risque ou de fonds d'investissement établis au Portugal et spécialisés dans la capitalisation des entreprises

Ou

Autres Actifs Financiers

≥ **€1,5 million** pour tout autre type d'actif financier

Investissements de capitaux

Recherche & Développement

≥ **€350.000** dans la recherche scientifique menée par des institutions qui font partie du système scientifique et technologique national

Ou

Culturel

Transfert de capital d'un montant ≥ **€ 250.000** investi dans le soutien à la production artistique ou à la conservation du patrimoine culturel national mené par des institutions accréditées

Création d'emplois

Création de ≥ **10 emplois**

Ou

Investissement dans des entreprises et création d'emplois

≥ € 350.000 pour:

a) créer une entreprise au Portugal, avec création de **≥ 5 postes de travail** ; ou

b) le renforcement du capital d'une entreprise existante au Portugal, combiné avec la création ou la conservation des postes de travail existants

Amendements à la legislation du "Golden Visa"

- Le 12 février 2021 le gouvernement Portugais a approuvé les amendements au régime du Golden Visa;
- Les principaux changements auront un impact sur les investissements liés aux biens immobiliers, à savoir à Lisbonne, à Porto et sur les zones côtières;
- Dans ces zones, l'investissement immobilier ne sera autorisé que pour les propriétés non résidentielles;
- Les limites d'investissement minimum ont également été modifiées;
- Les modifications approuvées n'entreront en vigueur qu'a partir du 1er janvier 2022.

LES NOUVEAUX LIMITES D'INVESTISSEMENT

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	APRES LE 1 JANVIER 2022 – MONTANTS D'INVESTISSEMENT
✓ Achat de biens immobiliers	▪ Propriétés non résidentielles: €500.000. ▪ Propriétés résidentielles: €500.000 – Seulement dans les régions intérieures, Açores et Madère.
✓ Achat et réhabillitation de bien immobilier	▪ Propriétés non résidentielles : €350.000; ▪ Propriétés résidentielles: € 350.000 – Seulement dans les régions intérieures, Açores et Madère
✓ Transfert de capital	€1.500.000
✓ Transfert de capital à appliquer dans les activités de recherche scientifique réalisées par des institutions de recherche scientifique publiques ou privées intégrées au système scientifique et technologique national	€ 500.000
✓ Acquisition d'unités de participation dans des fonds de capital de risque ou des fonds d'investissement établies conformément au droit portugais et spécialisées en capitalisation d'entreprises, dont l'échéance des unités de participation devrait être d'au moins de 5 ans et au moins 60 % de la valeur de l'investissement doit se faire dans les entreprises	€ 500.000
✓ Transfert de capital pour la création d'une société au Portugal, combiné avec la création de 5 emplois ou par le renforcement du capital d'une société portugaise existante combiné avec la création ou le maintien des emplois existants, avec un minimum de 5 années permanentes pour une période minimale de 3 années	€ 500.000

Visa de revenu passif

- Le Visa de revenu passif (également connu sous le nom de "Type I Visa" ou "D7 Visa") est un permis de séjour qui comprend deux étapes (i. Obtention d'un visa de séjour et ii. Obtention d'un permis de séjour) qui permet aux résidents de pays d'état tiers (en dehors de l'Union Européenne) d'obtenir un séjour légal au Portugal.

- Ce type de visa est destiné aux citoyens qui souhaitent effectivement changer de résidence pour le Portugal et qui sont en mesure de prouver aux autorités portugaises qu'ils disposent de revenus suffisants pour subvenir à leurs besoins au Portugal.

- Possibilité de regroupement familial.

Start Up Visa

- Le Start up Visa est un visa de séjour pour les entrepreneurs d'états non membres de l'UE/ Schengen qui souhaitent créer leur entreprise et résider au Portugal.

- Il vise à attirer les investissements, les talents et les innovations au Portugal.

- Possibilité de regroupement familial.

VISA POUR NOMADE DIGITAL

- Destiné à ceux qui souhaitent exercer une activité professionnelle, de manière indépendante ou par le biais d'un travail subordonné, en travaillant à distance hors du territoire national.
- Fournit un visa pour un séjour temporaire au Portugal dans le cadre d'un travail à distance pour un pays étranger.

Qui sont les Digital Nomads ?

Les Nomades Digital sont des travailleurs indépendants qui peuvent travailler à distance de n'importe où dans le monde.
Il peut s'agir, par exemple, de freelances ou d'entrepreneurs, qui sont en mesure de travailler via leurs propres appareils, tels que des ordinateurs portables et des smartphones, ce qui leur permet de voyager et de travailler dans un pays étranger.

La citoyenneté portugaise pour les juifs séfarades

- Selon le décret-loi n° 30-A/2015, les descendants de Juifs séfarades peuvent demander la citoyenneté portugaise, avec tous les droits et obligations qui en découlent.

- À cette fin, le demandeur doit remplir les conditions suivantes:
  - Être majeur ou être émancipé, selon la loi portugaise.
  - Absence de condamnation d'un jugement définitif, pour un crime passible d'une peine d'emprisonnement d'une durée de 3 ans ou plus, selon la loi portugaise.

Le régime du résident non habituel ("RNH")

Revenus de source étrangère

Type de revenu	Imposition	Conditions
La plupart des revenus gagnés Par exemple, emploi, travail indépendant (non considéré comme à haute valeur ajoutée), les dividendes, les intérêts, les loyers, les plus-valus de transfert de propriété. Les plus-values, en règle générale, sont imposées à 28%	Exemption de l'IRS pendant 10 ans	Dans certaines conditions, reliées aux dispositions des conventions de double imposition applicables, et qui doivent être analysées de manière approfondie et individuelle
Pensions	10% de taux fixe	

Le Régime du résident non habituel ("RNH")

Revenus de source portugaise

Type de revenu	Imposition	Conditions
Revenus du travail salarié et du travail indépendant	Taux fixe de 20% pendant 10 ans	Revenus provenant de l'exercise d'une activité consideré comme de forte valeur ajoutée

Héritage et donations

Descendants directs et conjoints	**0%** Exonération des transferts entre vifs ou en cas de décès.
Autres cas	**10%** Les transferts entre vifs sont soumis à un droit de timbre

LA VENTE D'OBJETS D'ART

LA VENTE D'OBJETS D'ART	0% Si l'activité n'est pas exercée de manière régulière ou considérée comme dérivée d'une activité commerciale ou professionnelle

- Si le revenu est considéré comme étant obtenu par l'exercice d'une activité commerciale ou professionnelle, il peut être soumis à l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRS).

- En plus d'être soumis à l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques, le contribuable doit déclarer le début de l'activité aux Autorités Fiscales et remplir ses obligations en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques, de TVA et de Sécurité Sociale (déclaration et paiement).

L'IMPOSITION DES BIENS IMMOBILIERS

<table>
<tr><th>Impôt</th><th colspan="2">Taux d'impôt</th><th colspan="2">Exemptions</th></tr>
<tr><td rowspan="3">L'impôt Annuel sur le Patrimoine Municipal (IMI)</td><td colspan="2">0,3% à 0,45%: des bâtiments urbains (si soumis à l'évaluation des taux-VPT)</td><td rowspan="3">Les propriétés urbaines soumises à des mesures de restauration (période maximale de 10 ans)</td><td rowspan="3">Tarifs réduits pour les bâtiments économes en énergie ou les propriétés dédiées à la production d'énergies renouvelables</td></tr>
<tr><td colspan="2">0,8% sur la VPT pour les propriétés rurales</td></tr>
<tr><td colspan="2">7,5% sur la VPT: biens détenus par une entité résidant dans un "paradis fiscal".</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Additionnel de l'Impôt Municipal (AIMI)</td><td rowspan="2">Personnes physiques</td><td colspan="3">0,7% sur le valeur patrimoniale imposable (VPT) des biens immobiliers du contribuable, d'une valeur supérieure à € 600.000
(S'il s'agit d'un couple - € 1.200.000)</td></tr>
<tr><td colspan="3">1% sur la valeur patrimoniale imposable (VPT) des biens immobiliers du contribuable, d'une valeur supérieure à € 1.000.000</td></tr>
<tr><td>Personnes morales</td><td colspan="3">0,4% sur la valeur patrimoniale imposable (VPT) des biens immobiliers du contribuable.</td></tr>
</table>

L'IMPOSITION DES BIENS IMMOBILIERS (SUITE)

Impôt	Taux d'impôt	Exemptions	
Taxe sur le transfert de bien immobilier (IMT)	Jusqu'à 6% (7,5% pour des achats supérieurs à 1 million): sur les bâtiments urbains à usage résidentiel	Réhabilitation dans les 3 ans à compter de la date de l'acquisition	Acquisition de bien immobilier à des fins de revente
	Jusqu'à 8%: sur les bâtiments urbains à usage non résidentiel		
	5%: propriétés rurales		
	10%: propriétés détenues par un résident d'un paradis fiscal		
Droit de timbre	0,8% sur le valeur patrimoniale imposable (VPT) pour l'acquisition de droit de propriété sur des biens immobilliers		

Régime d'imposition sur les sociétés (IRC)

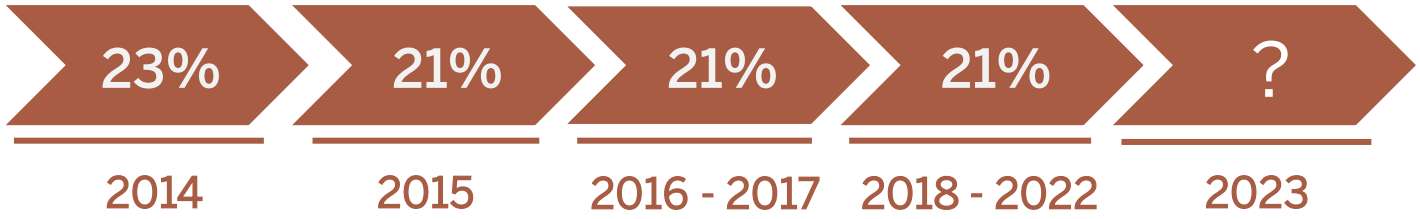

Zone franche de Madère – 5%

LE RÉGIME DE *PARTICIPATION-EXEMPTION*

Exonération de l'impôt sur les sociétés (IRC):

- ✓ Sur les dividendes reçus; et
- ✓ Sur les gains en capital provenant de la vente d'actions

Restrictions:

- ✓ Le capital social ne peut pas être constitué de plus de 50% de biens immobiliers;
- ✓ L'imposition ne peut pas être inférieure à 60% de l'impôt qui serait dû aux termes du code IRC portugais;
- ✓ Il ne peut pas être situé dans un paradis fiscal, selon la "liste noire" portugaise.

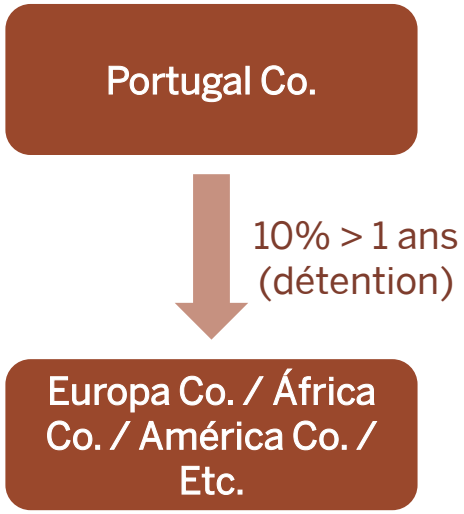

Zone Franche de Madère

Conditions

Sociétés autorisées dans la zone franche de Madère jusqu'au 31-12-2021

Investissement et création de postes de travail	
OPTION 1	Les entreprises doivent créer entre 1 et 5 emplois au court des 6 premiers mois d'activité et réaliser un investissement minimum de €75.000 dans l'acquisition d'actifs immobilisés (corporels ou incorporels) au cours des 2 premières années d'activité
OPTION 2	Création de six emplois ou plus au cours des six premiers mois d'activité

Zone Franche de Madère

Bénéfices Fiscaux

- **Un taux d'imposition de l'IRC de 5%** sur les bénéfices jusqu'au 31 décembre 2027;
- **Déduction de 50% de l'IRC** pour les entreprises exerçant des activités industrielles, sous conditions;
- **Exonération de 80% du droit de timbre** sur les documents, contrats, et autres actes effectués qui nécessitent un enregistrement public, s'ils sont accomplis avec des entités ne résidant pas au Portugal ou autorisées dans l'IBCM;
- **Exonération de 80% de l'IMI (Impôt municipal sur la propriété) et IMT (Impôt sur le transfert immobilier)** dû en cas d'acquisition de propriété immobilière pour l'établissement d'une entreprise, ainsi que d'autres taxes et droits locaux;
- **Exonération de la retenue d'impôt dans** le paiement de dividendes des actionnaires étrangers.

Décision de la Commission européenne

- Compte tenu des conditions d'accès aux avantages fiscaux et afin de les contrôler, la Commission européenne a mené une enquête dans laquelle elle a conclu :

  - 10% du nombre d'emplois pris en compte par le Portugal pour le calcul du montant des prestations du régime comprenaient des emplois créés en dehors de la zone franche de Madère et même en dehors de l'UE ;

  - que les emplois à temps partiel étaient inclus dans les emplois à temps plein et que les membres du conseil d'administration étaient comptés comme des employés dans plus d'une entité bénéficiant du régime ; et

  - que les bénéfices qui ont profité de la réduction d'impôt n'étaient pas limités aux bénéfices liés aux activités effectivement et matériellement réalisées à Madère.

- Dans ce contexte, et suite à la décision de la Commission européenne, publiée seulement en mai 2022, l'État portugais - par l'intermédiaire des autorités fiscales portugaises - devrait notifier toutes les entités qui auraient indûment profité de ces aides d'État.

Décision de la Commission européenne

- Procédures à envisager en cas de notification :
  - Exercer leur droit légal d'être écouté et, naturellement, contester les montants attribués à la correction du revenu imposable résultant de la décision de la Commission européenne, après avoir considéré qu'ils remplissent les conditions nécessaires pour l'octroi des avantages en question ;
  - En cas de décision non favorable, l'avis d'imposition peut être émis au titre de l'impôt sur les sociétés, qui peut également être contesté ; et
- Il faut savoir que les montants en question consisteront en la correction de l'impôt sur les sociétés (IRC) et la régularisation des intérêts correspondants depuis la date à laquelle l'avantage a été rendu disponible jusqu'à la date de sa récupération effective.

Sociétés d'investissement et de gestion immobilière (SIGI)

- **Objet social:** la propriété, la gestion ou l'exploitation économique de biens immobiliers par l'acquisition directe ou indirecte de droit de propriété ou équivalent(ce qui comprend, entre autres, le développement de projets de construction et de réhabilitation).

- **Soumis au régime général de l'impôt sur les sociétés (IRC),** mais les revenus provenant de la location de biens immobiliers, les plus-values immobilières et les revenus de capitaux, tels que les dividendes versés par les entités dans lesquelles les SIGI détiennent des intérêts, sont exclus du calcul de bénéfice imposable de la société.

- **Exonération** des surtaxes municipales et étatiques.

- Actionnaires / investisseurs: **retenue à la source sur les dividendes et imposition des plus-values sur la vente d'actions à un** taux de:
  - 10% pour les non-résidents;
  - 25% pour les personnes morales résidant au Portugal;
  - 28% pour les personnes physiques résidant au Portugal.

Conventions de double imposition signées

11 Pays d'Afrique	39 Pays d'Europe
17 Pays du Moyen-Orient et d'Asie	12 Pays d'Amérique du Nord et du Sud

Merci !

Rogério Fernandes Ferreira

RFF@rfflawyers.com

T. +351 215 915 220

Lisboa
Avenida da Liberdade, 136, 3e et 4e
étage (réception)
1250-146 Lisboa
Portugal

T. + 351 21 591 52 20
F. + 351 21 591 52 44
www.rffadvogados.com
contacto@rffadvogados.com

Porto
Rua Eng.º Ferreira Dias,
n.º 924, 4100-241 Porto
Portugal

rff.advogados

GPS
N 38 43 30 // W 9 08 56

Le contenu de ces informations ne constitue pas un conseil juridique spécifique. Veuillez nous contacter pour toute information complémentaire.